

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2019

## Présents

A .MEULOT – R. CHESNEAU – L. TRAVERS – L. RUELLE – C. GOULESQUE – A. FLORENCE – C. MOREAU – J. AUBUSSON – C. PAIN – F. ROBBE

## Absents excusés

N. GUESNAULT pouvoir à A. MEULOT  
G. PANTIN pouvoir à J. AUBUSSON  
E. POUDELET pouvoir à R. CHESNEAU  
J. PELICOT pouvoir à C. PAIN

## Absents

S. ROUMEAS

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité

## **I. FINANCES**

- Décision modificative

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2019  
DECISION MODIFICATIVE N°1  
SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
<b>Chapitre 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSES</b>	
opération 164: Eclairage public	
article 2041582: autres groupements bâtiments...	15 000,00
<b>Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	
opération 190: autres travaux	
article 2313: constructions	-31736,26
article 2312: terrains	13021,00
opération 163: Travaux de bâtiments	
article 2313: constructions	-5628,62
<b>Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	
opération 163: travaux de bâtiments	
article 2135: installations générales, agencements...	5628,62
opération 181: Equipement informatique	
article 2183: matériel de bureau et matériel informatique	-1082,99
article 2188: autres immobilisations corporelles	1082,99
opération 184: Terrain Barillet-Deschamps	
article 2113: terrains aménagés autres que voirie	3715,26

- Acquisition d'un tracteur

Il est souhaitable pour la commune de renouveler périodiquement son parc de matériels. Raison pour laquelle une consultation a été lancée avant le départ de M. le Maire ; la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 mai pour comparer les propositions reçues. La société CHESNEAU AGRITECH présente la meilleure offre qualité/prix/maintenance et financement.

Monsieur le Maire propose :

- d'acquérir un tracteur de marque JOHN. DEER pour la somme de 71000€ HT soit 85 200€ TTC.
  - De céder le tracteur M. FERGUSSON pour la somme de 35000€ TTC à la commune de Semblançay
  - De céder la tonne à lisier pour la somme de 4800€ TTC à l'entreprise CHESNEAU AGRITECH.
- Le financement du reste soit 45 400€ se fera par un emprunt constructeur au taux de 0.18% sur quatre ans.  
Le conseil vote à l'unanimité.

- Demande de subvention CAF

L'achat de matériel de camping, le remplacement de petits meubles et banquettes sont prévus pour l'ALSH. Le montant de ces achats s'élève à 6000€, C. PAIN propose de solliciter une subvention auprès de la CAF, qui peut aller jusqu'à 30%.

En cas de non attribution de subvention par la CAF, C. PAIN précise que le montant de ces achats est prévu au budget. En cas d'attribution d'une subvention, la commune peut procéder aux achats sans attendre le versement de cette dernière.  
Le conseil vote à l'unanimité.

- Subventions aux associations.

Le tableau des subventions attribuées aux différentes associations, d'un montant total de 16210€, tel que défini par la commission finances, est présenté aux élus. Après plusieurs échanges, le conseil a voté l'ensemble des subventions par 13 voix pour et 1 abstention.

- Subvention exceptionnelle en cas de location de la salle des 4 vents

Le conseil vote à l'unanimité la somme de 1500€ pour la location de la salle des 4 vents pour l'année 2019.

- Subvention au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

J. AUBUSSON présente le RASED et précise que la somme de 291€ lui sera versée ce qui représente la somme de 1.50€ x 194 élèves.  
Le conseil vote à l'unanimité.

## **II.PERSONNEL**

- Création d'un emploi permanent

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- la création à compter du 29 août 2019 d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'ATSEM principal de 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 32 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu du besoin lié au fonctionnement de l'école maternelle dont les fermetures de classe relèvent d'une décision de l'inspection académique.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra

excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et ou d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Création d'emplois non permanents

Le maire propose à l'assemblée la création de plusieurs emplois non permanents et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet, pour le fonctionnement du centre de loisirs de cet été, pour la période allant du 5 juillet 2019 jusqu'au 30 août 2019 avec une journée de préparation prévue le 8 juin 2019.

Et de fixer la rémunération des animateurs, de la façon suivante:

- animateur BAFA et stagiaire BAFA : forfait journalier de 84 € brut
- animateur non BAFA : forfait journalier de 73 € brut
- forfait veillée de 19h00 à 23h00 : 12€ brut
- forfait nuitée pour les camps : 25€ brut par nuit de 23h00 à 7h00

Le conseil vote à l'unanimité.

- Tableau des effectifs

Le conseil municipal décide

- d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit :

<b>Grades</b>	<b>temps de travail</b>	<b>Postes pourvus</b>	<b>Postes vacants</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise Principal	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	21/35ème	X	
Adjoint technique territorial	11/35ème	X	
Adjoint technique territorial	6.56/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	14/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	x	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	12,5/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	33/35ème	X	

### III. URBANISME/VOIRIE

- Pas de droit de préemption exercé par la commune pour la vente d'une maison rue du dolmen.
- Lors de la renomination des voies de la commune pour le passage de la fibre, une voie a été oubliée, il s'agit d'une rue dans le lotissement du clos de la cure qui se nommera désormais, impasse du clos de la cure.

### IV.DIVERS

#### C.MOREAU

Pose la question suivante : Où la fibre arrive-t-elle et qui s'occupe du branchement personnel ? La fibre arrive dans la rue à chaque maison et il appartient à chacun, de négocier son branchement Rue/maison avec son propre opérateur.

Réunion inter associations, le problème de la caution pour la salle des 4 vents pose question.

Les entreprises sont-elles soumises aux mêmes consignes de tri que les particuliers ? Dès l'instant où elles ont pris des containers, poubelles vertes ou jaunes, elles sont soumises aux mêmes règles de tri que les particuliers.

#### R. CHESNEAU

Le four et le lave-vaisselle du restaurant scolaire sont à changer. 3 devis ont été demandés. Il faut investir environ 20000€. Les devis seront examinés.

#### J. AUBUSSON

Une première commission transports scolaires communautaires va avoir lieu.

#### C.PAIN

Concernant la salle de sport, le toit a été livré et sera posé semaine 21. Il faut prévoir une semaine de pose. Ensuite interviendront les branchements, électrique et gaz, et le sol en dernier.

Des explications sont apportées quant au retard pris pour le toit.

#### A.FLORENCE

Fête de la musique le 22/06/2019.

#### C.GOULESQUE

Demande quel est le déroulement prévu pour l'inauguration du parc Barillet Deschamps. Eric POUDELET a rassemblé de la documentation mais le déroulement précis n'est pas encore élaboré.

#### A.MEULOT

Il manque des personnes pour tenir les bureaux de vote des élections européennes. Après discussion, des élus se positionnent à nouveau sur un créneau pour le bon déroulement des permanences.

Fin du conseil 22h

Prochain conseil le 18/06/2019 à 20h30

